

## **Justification du recours à l’approvisionnement non concurrentiel pour la subvention accordée à Ross & Associates Environmental Consulting, Itée**

### **Introduction**

Avant la création de WCI, inc., la Western Climate Initiative (« WCI »), une association informelle d’États américains et de provinces canadiennes, recevait des services de soutien technique et logistique de la *Western Governors’ Association* (« WGA »). Les États et provinces octroyaient alors des fonds à la WGA afin de réaliser les objectifs de WCI, dont ceux relatifs à la tarification du carbone. Quand les services de la WGA ont pris fin, les fonds inutilisés (environ 192 000 \$) ont été transférés à WCI, inc. En mai 2014, le conseil d’administration de WCI, inc. a affecté ces fonds au soutien logistique et technique des discussions sur la tarification du carbone entre les États américains et les provinces canadiennes.

Le *Pacific Coast Collaborative* (« PCC ») est un groupe de travail composé de représentants de la Colombie-Britannique et des États de l’Oregon, de la Californie et de Washington, ayant *Ross & Associates Environmental Consulting, Itée* (« Ross ») pour secrétaire. Il a été proposé à WCI, inc. que Ross convoque un groupe de travail composé de représentants techniques de chacun des membres du PCC pour une série de huit (8) conférences téléphoniques d’une heure chacune et un atelier technique en personne d’une journée afin de discuter de la conception et de la mise en œuvre d’un programme de tarification du carbone (la « proposition »). Pour ce faire, une subvention de 15 000 \$ (US) serait octroyée.

Une copie de l’accord de subvention et du budget pour la proposition est jointe à la présente (« Accord de subvention »).

### **Justification du processus d’approvisionnement non concurrentiel**

L’avocat-conseil de WCI, inc. a supervisé la préparation de la présente justification. Les facteurs suivants ont été identifiés pour justifier un contrat à fournisseur unique. Bien que l’octroi d’une subvention grâce aux fonds de la WGA ne semble pas couvert par la Politique d’approvisionnement de WCI, inc. (la « politique »), les modalités générales de celle-ci s’appliquent à l’accord de subvention dont il est ici question. La section VI de la politique établit d’ailleurs les conditions permettant de privilégier un processus d’approvisionnement non concurrentiel. Selon le point « K » de la section VI, le conseil est autorisé à approuver un processus non concurrentiel en raison d’« une condition déterminée par le conseil d’administration ».

Le choix de Ross est justifié par des considérations politiques et opérationnelles. D’un point de vue politique, Ross occupe une position unique pour fournir les services exigés par l’accord de subvention, car l’entreprise est le secrétaire du PCC. À ce titre, Ross collabore déjà avec la direction et le personnel technique des entités membres du PCC. Les discussions proposées sur la tarification du carbone seront intégrées à un cadre de collaboration existant visant à assurer la coordination politique et technique sur une variété de sujets. (Le site Web du PCC, <http://pacificcoastcollaborative.org/>, contient plus d’information sur ce cadre de collaboration.) L’ajout d’une tierce partie aux activités des entités membres du PCC compliquerait le travail de secrétaire de Ross. Qui plus est, un nouveau fournisseur devrait consacrer plus de temps afin de se familiariser avec les entités, leur personnel technique et leur système de réglementation respectif, ce qui retarderait les progrès des discussions et augmenterait les dépenses associées en coûts indirects. Certaines des discussions proposées sont urgentes, et un processus d’approvisionnement concurrentiel les retarderait et diminuerait probablement leur efficacité.

Dans ces circonstances, l'octroi d'une subvention à Ross est une recommandation qui va de soi et qui constitue une utilisation judicieuse des ressources de WCI, inc. La valeur de cette subvention est d'ailleurs relativement minime. Le temps consacré et les frais engagés par WCI, inc., en collaboration avec le personnel des membres de PCC, pour la préparation d'un appel d'offres, les réponses aux questions d'éventuels soumissionnaires, l'évaluation des offres et la conclusion d'un accord de subvention dépasseraient certainement le montant de la subvention.

Pour l'ensemble de ces raisons, le directeur général et l'avocat-conseil de WCI, inc. sont d'avis que l'octroi de ladite subvention à Ross, par un processus non concurrentiel, constitue la meilleure option du conseil pour assurer l'utilisation judicieuse des fonds qui ont été prévus pour le soutien logistique et technique des discussions sur la tarification du carbone.

## ANNEXE A – ACCORD DE SUBVENTION

Le présent ACCORD DE SUBVENTION (l'« **accord** ») conclu le 12 octobre 2017 (la « **date d'entrée en vigueur** »), lie Western Climate Initiative, inc. (« **WCI, inc.** ») et Ross & Associates Environmental Consulting, ltée, DBA Ross Strategic (« **Ross** »).

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

- A. ATTENDU QUE la Western Governors' Association a transféré des fonds à WCI, inc;
- B. ATTENDU QUE, à ses réunions des 2 et 14 mai 2014, le conseil d'administration de WCI, inc. a résolu que « les fonds versés par la *Western Governors' Association* seront affectés au soutien logistique et technique dans le cadre des discussions sur la tarification du carbone entre les États américains et les provinces canadiennes » (les « **objectifs des fonds de la WGA** »);
- C. ATTENDU QUE Ross a proposé à WCI, inc. de convoquer et de coordonner un groupe de travail du *Pacific Coast Collaborative* composé de représentants techniques de la Colombie-Britannique et des États de l'Oregon, de Washington et de la Californie afin de discuter de la conception et du déploiement d'un programme de tarification du carbone (la « **proposition** »), dont une copie se trouve ci-joint (Annexe B);
- D. ATTENDU QUE WCI, inc. et Ross acceptent et reconnaissent que les objectifs et les activités présentés dans la proposition cadrent avec les objectifs des fonds de la WGA;

### ACCORD

En contrepartie des accords mutuels des parties énoncés aux présentes et d'autres contreparties valables, dont les parties confirment la réception et reconnaissent le caractère suffisant, les parties conviennent de ce qui suit :

Octroi des fonds. Dans les [dix (10) jours ouvrables] suivant la date d'entrée en vigueur, WCI, inc. doit octroyer une subvention de 15 000 \$ à Ross (« **fonds de la subvention** »). Ross accepte d'utiliser ces fonds uniquement aux fins des objectifs et des activités présentés dans sa proposition et à aucune autre fin sans le consentement écrit préalable de WCI, inc.

Activités couvertes par la subvention. En échange des fonds de la subvention, Ross mène à bien les activités établies dans la proposition, notamment la transmission d'un rapport final à WCI, inc. dans les \_\_\_ jours suivant leur réalisation.

Noms et logos de WCI, inc. Ross accepte de ne pas utiliser les noms, logos et insignes de WCI, inc. ni autrement de l'identifier dans toute publicité ou communication sans la permission écrite préalable de WCI, inc., permission que celle-ci peut lui accorder ou refuser à son entière discrétion.

Lois applicables/lieu. L'accord est conclu, interprété et régi en vertu des lois de l'État de Californie, sans égard au choix de lois de celle-ci, de la préemption s'il y a lieu et des lois des États-Unis d'Amérique. Sauf si la loi l'interdit, les deux parties reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux d'État de Californie, ou de tout tribunal fédéral situé en Californie, dans toute poursuite liée à l'accord ou en découlant.

Conformité aux lois. Ross respectera les lois fédérales, étatiques et provinciales ainsi que les règlements municipaux et locaux qui s'appliquent à l'accord ou à la réalisation des activités présentées dans sa proposition.

Cession. Ross ne peut céder l'accord ni aucun droit prévu dans l'accord, en totalité ou en partie, sans le consentement écrit préalable de WCI, inc.

Intégralité de l'accord. L'accord, y compris la proposition, constitue la totalité de l'entente entre les parties, ce dont font foi les signatures de leurs représentants autorisés aux dates indiquées ci-dessous. Il n'y a aucune promesse ou obligation de WCI, inc. de fournir à Ross des fonds additionnels pour les activités de la proposition ou à toute autre fin. Par ailleurs, toute modification à l'accord doit être convenue et consignée par écrit par les deux parties.

Demandes d'information. À tout moment, WCI, inc. peut demander à Ross de lui fournir l'information qu'elle juge nécessaire pour respecter les lois fédérales ou étatiques qui s'appliquent à elle ou à l'accord. Ross doit alors lui fournir l'information demandée dans un délai raisonnable, soit au plus tard vingt (20) jours suivant la réception de la demande.

[Page de signature ci-dessous]

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent accord de subvention à la date d'entrée en vigueur.

Western Climate Initiative, inc.

Par : Signature on File

Nom : Greg Tamblyn

Titre : Directeur général

Ross Strategic

Par : Signature on File

Nom : Lorretta Ahouse

Titre : Chef de l'exploitation

## ANNEXE B – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### Groupe de travail du *Pacific Coast Collaborative* sur la tarification du carbone

#### *Proposition d'énoncé des travaux*

#### A. CONTEXTE

Le *Pacific Coast Collaborative* (PCC) est fondé en 2008 lorsque les représentants de la Colombie-Britannique et des États de l'Oregon, de la Californie et de Washington signent le protocole d'entente (PE) dans le but de soutenir le leadership et le partage d'information sur les défis qui guettent la côte pacifique de l'Amérique du Nord. Les gouverneurs de ces États et le premier ministre de la Colombie-Britannique ratifient ensuite le *Pacific Coast Action Plan on Climate and Energy* en 2013 et le *Pacific Coast Climate Leadership Action Plan* en 2016, deux plans d'action par lesquels ils réitèrent leurs principaux engagements en matière de climat et d'énergie propres, fixent des objectifs encore plus ambitieux et ajoutent de nouveaux axes de collaboration. Parallèlement, les dirigeants du PCC signent en 2016 l'accord *Pacific North America Climate Leadership Agreement* visant à catalyser la collaboration entre les maires de Los Angeles, San Francisco, Oakland, Seattle, Portland et Vancouver afin de donner à la côte ouest les moyens de réduire de 80 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour y arriver, cet accord mise sur la transformation des secteurs de l'automobile, de la construction, de l'énergie et de la gestion des déchets.

Récemment, le PCC a tenu une téléconférence mensuelle de partage d'information avec le personnel technique des États de l'Oregon et de Washington afin d'échanger sur la tarification du carbone et les carburants propres. Au cours de la session législative de 2017, le tiers des représentants de l'Assemblée législative de l'Oregon a accepté de parrainer le projet de loi 1070 émanant du Sénat, qui vise la création d'un mécanisme de marché fondé sur le plafonnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le projet de loi 1070 demeure au feuillet de la session 2018 grâce à l'appui de la gouverneure de l'Oregon, madame Kate Brown. Le marché du carbone, qui devrait s'arrimer aux autres programmes déjà en place, s'appliquera aux sources qui émettent chaque année plus de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent.

Un groupe régional sur la tarification du carbone sera créé pour que la Californie et la Colombie-Britannique échangent avec les représentants de l'Oregon et de Washington au sujet des leçons tirées quant à leurs programmes respectifs de tarification du carbone, y compris les efforts de la Californie dans la dernière année pour renouveler son marché du carbone [après 2020] et le pacte de partage des pouvoirs conclu entre le NPD et le Parti vert de la Colombie-Britannique qui propose d'augmenter la taxe sur le carbone de 5 \$ la tonne par année.

## **B. OBJECTIF**

L'objectif de ce projet est de confier à Ross Strategic le lancement et la coordination des activités du groupe de travail du PCC sur la tarification du carbone afin de favoriser l'échange d'information et l'harmonisation régional des programmes de la Colombie-Britannique et de ceux des États de l'Oregon, de Washington et de la Californie.

## **C. CAHIER DES CHARGES**

Sous la direction de WCI, inc. et en collaboration avec les gouvernements participants au groupe de travail du PCC, soit la Colombie-Britannique et les États de l'Oregon, de Washington et de la Californie, Ross Strategic doit fournir les services de convocation, d'organisation et d'animation de réunions, de gestion de projets et de logistique nécessaires au personnel technique du groupe de travail du PCC pour la conception et la mise en œuvre d'un programme de tarification du carbone.

## **D. TÂCHES**

### **Tâche 1 : Assurer la gestion du projet**

Ross Strategic assure une gestion de projet garantissant la réalisation et l'exécution efficaces des tâches ci-dessous et fait état de l'avancement des travaux par l'entremise de rapports trimestriels et un rapport final au terme du projet.

### **Tâche 2 : Convoquer, organiser et animer les réunions du groupe de travail régional**

Ross Strategic convoque à l'automne 2017 un groupe de travail formé de représentants techniques désignés par chaque gouvernement participant au PCC et organise des téléconférences de coordination d'une durée maximale de huit (8) heures. Ross Strategic doit notamment :

- fixer les dates des téléconférences avec les représentants techniques désignés par la Colombie-Britannique et les États de l'Oregon, de Washington et de la Californie;
- préparer les sujets de discussion et l'ordre du jour;
- préparer les documents de support conformément aux consignes du groupe de travail;
- animer les discussions et assigner deux (2) membres du personnel de Ross Startegic à la prise de notes durant chaque téléconférence;
- coordonner les activités et en assurer le suivi.

Les gouvernements participants ont déterminé que les sujets ci-dessous devaient faire l'objet d'une coordination régionale au niveau du groupe de travail (N.B. Cette liste n'est pas exhaustive).

- Les stratégies et les facteurs à considérer pour la conception d'un programme qui tient compte des groupes intéressés, y compris :
  - l'industrie réglementée;

- les services d'électricité;
- les services de gaz naturel;
- l'agriculture;
- la foresterie;
- la justice environnementale;
- les carburants utilisés dans les transports;
- le camionnage/l'AAA;
- les travailleurs.
- Les fuites :
  - les effets observés ou modélisés par les gouvernements ayant déjà un programme de tarification du carbone en place;
  - les mécanismes de contrôle déjà en œuvre et à considérer
- Les méthodes d'évaluation et de communication des retombées de la tarification du carbone, y compris :
  - la croissance économique;
  - la création d'emplois;
  - la santé publique.
- La vérification des données, y compris les méthodes, les processus et les facteurs à considérer pour d'autres secteurs spécifiques.

### **Tâche 3 : Organiser un atelier en personne d'une journée sur la tarification du carbone**

Ross Strategic convoque, organise et anime l'atelier en plus de préparer les documents nécessaires. L'ensemble des membres du groupe de travail sur la tarification du carbone sera invité à participer en personne à cet atelier d'un jour, qui sera pour eux l'occasion d'échanger de l'information et de discuter des sujets qui méritent une coordination régionale. Ross Strategic doit notamment :

- coordonner la logistique de l'atelier, y compris fixer la date, l'heure et le lieu;
- préparer l'ordre du jour;
- préparer les documents nécessaires;
- coordonner le travail des experts techniques selon les directives;
- prendre des notes durant l'atelier;
- coordonner les activités et en assurer le suivi;
- prendre les mesures nécessaires pour faciliter les déplacements des participants.

### **E. BUDGET PROPOSÉ**

Ross Strategic estime que la réalisation du projet coûtera environ 15 000 \$ et nécessitera 112 heures de travail aux taux indiqués ci-dessous. Le budget comprend les frais de déplacement de deux (2) employés de Ross Strategic et de deux (2) experts techniques désignés par le groupe de travail pour l'atelier d'un jour à Portland (Oregon) en 2018.

Ross Strategic propose le budget ventilé comme suit.



<b>Tâche</b>	<b>N<sup>bre</sup> d'heure s</b>	<b>Main- d'œuvre</b>	<b>Déplacement et autres coûts directs</b>	<b>Coût total de la tâche</b>
Tâche 1 : Assurer la gestion du projet	12	1 000 \$		1 000 \$
Tâche 2 : Convoquer, organiser et animer les réunions du groupe de travail régional	56	6 100 \$	600 \$	6 700 \$
Tâche 3 : Organiser un atelier en personne d'un jour sur la tarification du carbone	44	4 700 \$	2 600 \$	7 300 \$
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>11 800 \$</b>	<b>3 200 \$</b>	
<b>Coût total du projet</b>		<b>15 000 \$</b>		

Tom Beierle .....163,00 \$

Ryann Child .....78,00 \$

Comptable .....97,00 \$